

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Objet : *Autorisation et réglementation*
VENTE AU DEBALLAGE « TRADING EL/RAF4 GOLD »

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu la demande présentée par Monsieur MONTOLIO

ARRETONS :

Article 1^{er} : Mr MONTOLIO, est autorisé à organiser une vente au déballage **le mardi 30 mai 2023**, Hôtel des Cépages, 5 route de Villette, 39600 ARBOIS.

Article 2 : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

-Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.

-Mise à disposition de ce registre au profit de : - la Gendarmerie

-les Douanes

-les Services Fiscaux

-la Concurrence et la

consommation

Article 3 : L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

Article 4 : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-La Gendarmerie d'ARBOIS

-La Police Municipale

-Mr MONTOLIO, organisateur

Arbois, le 3 mai 2023

Madame la Maire,
Valérie DEPIERRE.

